

Conditions de réalisation des TROD (VIH 1 et 2 ; VHC, VHB et Syphilis), en milieu médico-social ou associatif et par les dispositifs déclarés autorisés

ARRETE
MAI 2024

LA PRATIQUE DU TROD

CONNAISSANCE

Des virus

De la réduction des risques

Des outils de prévention :
PREVENTION COMBINEE

Des avantages et limites du test

De l'annuaire réseau (santé, médico-social, associatif,...)

Du parcours suite à un TROD positif

ASEPSIE

Hygiène des mains du professionnel

Propreté de l'environnement

Matériel pour la ponction capillaire

Matériel pour le test, Kit usage unique

Bonne gestion des déchets DASRI

HABILITATION PERSONNE/STRUCTURE

Formation préalable à l'utilisation des TROD exigée des personnels non médicaux

Convention d'habilitation pour les structures

CONFIDENTIALITE

Du lieu

Du troyeur-euse

Entretien individuel

Accueil anonyme ou non

CONSENTEMENT

Recueil du consentement libre et éclairé

Le TROD n'est pas obligatoire

Personne mineure: doit être accompagnée d'une personne majeure de son choix si impossibilité d'avoir un représentant légal

TRACABILITE

Information recueillie lors du TROD (papier ou informatique) doit être conservée dans des conditions matérielles garantissant leur confidentialité

Recueil du numéro de lot du réactif et la date de péremption du test